

Ensemble des cas régionaux pour 2025-2026

Coupe éthique du Canada

Octobre 2025
Traduit par : Université de Saint-Boniface



Table des matières

Cas no 1 L'IA : votre nouveau meilleur ami?	1
Cas no 2 Une entreprise colossale : la désextinction	3
Cas no 3 L'éthique des médicaments amaigrissants	5
Cas no 4 Devrait-on « corriger » les handicaps des enfants?	7
Cas no 5 Pas de frites pour vous !	9
Cas no 6 Le prix de la beauté	11
Cas no 7 Droit de garde	13
Cas no 8 Les peines à perpétuité sont-elles justes?	15
Cas no 9 À débattre : Comment décider si une question demeure ouverte?	17
Cas no 10 La liberté d'expression dans les journaux scolaires	19

Note aux responsables de l'entraînement et aux élèves

Les cas qui vous sont présentés ici sont le fruit du travail collectif du comité d'élaboration des cas. Nous espérons qu'ils donneront lieu à des pistes de recherche motivantes et à des discussions critiques fructueuses.

Si vous vous préparez en vue des finales nationales de la Coupe éthique du Canada, veuillez noter que la modératrice ou le modérateur posera une question sur chacun des cas. Cette question sera souvent différente des questions proposées pour la discussion.

Nous espérons recevoir vos commentaires concernant les cas présentés et nous encourageons les participantes et participants à nous faire part de leurs nouvelles idées de cas! Veuillez adresser vos commentaires à Cem Erkli (cemerkli@ethicsbowl.ca).

Paires de cas

Le comité d'élaboration des cas recommande les paires de cas suivantes :

- Premier tour : Cas 1 et 2**
- Deuxième tour : Cas 3 et 4**
- Troisième tour : Cas 5 et 6**
- Quatrième tour : Cas 7 et 8**
- Cinquième tour : Cas 9 et 10**

Comité d'élaboration des cas régionaux pour 2025-2026

Anastasia Anderson, Lauren Bialystok, Cem Erkli, Helen Han Wei Luo, Neil McArthur, John Milloy, Emily Muller, Debra Radi, Daniel Stewart, Marit Stokke, Sophia Whicher, Avontay Williams

Nous remercions :
Houssem Farhani

Traduction

Service de perfectionnement linguistique (SPL),
Université de Saint-Boniface



Cas n° 1 | L'IA : votre nouveau meilleur ami?

Lorsque le *New York Times* a publié un article sur une femme qui avouait être amoureuse de ChatGPT, les réactions du public ont été diverses. Certaines personnes se sont dites choquées et inquiètes. Mais pour beaucoup, l'attrait d'un compagnon IA n'a rien de nouveau. Une étude récente menée par Common Sense Media a révélé que 72 % des adolescentes et adolescents américains ont déjà utilisé des compagnons IA et que plus de 50 % de ces personnes interagissent régulièrement avec eux. La plupart le font par curiosité, pour se divertir, pour obtenir des conseils, pour se confier sans qu'on les juge ou simplement pour moins ressentir la solitude.

Offrir aux gens la compagnie d'une IA est devenu un marché très lucratif. Des millions de personnes ont téléchargé des applications telles que Nomi, Replika, Character AI et ChatGPT. Selon TechCrunch, rien qu'en 2025, les applications de compagnon IA devraient générer plus de 120 millions de dollars de revenus. Cependant, l'examen des questions éthiques entourant les relations humaines avec les compagnons IA ne fait que commencer.

Les personnes qui défendent l'utilisation des compagnons IA font valoir qu'il revient à chacune et à chacun de décider comment utiliser l'IA, que cette décision personnelle ne devrait pas être remise en cause et qu'elle répond au besoin de rapports humains dans un contexte qualifié d'« épidémie de solitude ». De plus, certaines données indiquent que l'utilisation de compagnons IA a des conséquences positives. Il a été démontré que les robots d'assistance sociale sont bénéfiques pour les personnes âgées souffrant de troubles cognitifs et pour les enfants hospitalisés. Certaines recherches suggèrent que les thérapeutes IA sont efficaces pour réduire l'anxiété et la dépression chez les humains. Les compagnons IA sont fiables, toujours disponibles et d'un grand soutien. De plus, la technologie ne cesse de s'améliorer. La personnalité de l'agent conversationnel Claude, de l'entreprise Anthropic, a été formée sous la supervision d'un philosophe afin que le robot intérieurise des traits de caractère humains désirables, tels que l'ouverture d'esprit et la prévention.

Ceux qui doutent des compagnons IA s'inquiètent de l'impact négatif que ces derniers pourraient avoir sur les relations entre les humains et sur la santé mentale des personnes vulnérables. Contrairement à l'IA, les compagnons humains ne sont pas toujours disponibles, patients ou encourageants. Il est plus difficile de nouer des amitiés humaines que de télécharger une application. Est-ce qu'on va finir par préférer la compagnie de l'IA à celle des humains? Les sceptiques s'inquiètent également de la protection des informations personnelles partagées avec l'IA, ainsi que de l'éthique applicable à la création de relations entre les humains et l'IA à des fins lucratives. Si les gens considèrent qu'on peut développer une relation d'amitié ou d'amour avec les compagnons IA, est-il juste qu'une entreprise en soit propriétaire et en fasse payer l'accès? Si une entreprise d'IA faisait faillite, les compagnons de millions de personnes disparaîtraient, et cela pourrait causer une grande détresse émotionnelle. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que les compagnons IA peuvent avoir une influence négative sur leurs utilisateurs et utilisatrices. Par exemple, des poursuites judiciaires ont déjà été engagées contre des entreprises dont les compagnons IA ont incité au suicide ou au meurtre.

Les applications de compagnon IA ne sont-elles qu'un jeu? Les gouvernements du monde entier ont du mal à déterminer comment réglementer le développement et l'utilisation de l'IA. Ces applications devraient-elles être soumises à une réglementation?



Cas n° 1 | L'IA : votre nouveau meilleur ami?

Matière à discussion

1. Un être humain peut-il vraiment développer une amitié avec un compagnon IA? Peut-on vraiment éprouver des sentiments amoureux pour un compagnon IA?
2. Est-il moralement acceptable d'utiliser un compagnon IA comme bon nous semble? Par exemple, est-il acceptable d'insulter verbalement un compagnon IA? Devrait-on pouvoir choisir de configurer un compagnon IA comme « moralement mauvais » ou « moralement bon »?
3. Serait-il moral de conseiller à des amis humains de se tourner vers un compagnon IA si ces personnes attendaient plus que ce qu'on veut leur donner?
4. Les entreprises qui fabriquent ces outils devraient-elles avoir la responsabilité de mitiger certains des effets antisociaux qu'ils causent?

Lecture d'approfondissement

[Peut-on aimer une IA ? Quand l'amour rencontre la machine](#) Posté par Élisabeth de Marval | Oct 1, 2023 | Technologie & Société Numérique

[Relations intimes et intelligence artificielle : des usages émergents aux enjeux cliniques](#) Posté par Valérie A. Lapointe; David Lafourture et Franklin Calazana

[IA et éthique : l'humain face à son invention](#) Jean-Gabriel Ganascia: Entretien avec Clémence Jost | 18 septembre 2025 | 90 minutes. En collaboration avec Archimag Groupement Français de l'Industrie de l'Information

[IA : Une fausse solution à l'épidémie de solitude](#) le Mercredi 27 août 2025 6:30; Editorial



Cas n° 2 | Une entreprise colossale : la désextinction

Nous sommes en 2030 et vous visitez le parc national de Banff. Cela fait un peu plus d'une décennie que le bison des plaines a été réintroduit avec succès dans le parc, où il prospère. Jusqu'à récemment, les bisons étaient les derniers survivants de la mégafaune nord-américaine. Mais plus maintenant : en parcourant le parc, vous vous étonnez de voir des animaux tels que des mammouths laineux et des paresseux terrestres géants. La dernière fois que ces animaux ont peuplé les Rocheuses, c'était il y a environ 40 000 ans! Comme vous pouvez le lire sur les panneaux d'information du site, ces animaux ont récemment été réintroduits dans le parc grâce aux efforts d'une jeune entreprise en biotechnologie, Plus grand que nature inc., qui a investi près d'un milliard de dollars dans ce projet. Parcs Canada rapporte que depuis la réintroduction de ces herbivores géants à Banff, la saison des feux de forêt est plus facile à gérer, car la végétation est entretenue grâce à un pâturage sain. De plus, la population de carnivores a augmenté en raison de l'abondance des proies en hiver, de sorte que Parcs Canada prévoit de fermer définitivement quelques sentiers de randonnée afin de réduire les conflits entre les humains et la faune. Et comme il n'y a jamais eu autant de touristes canadiens qui visitent le parc pour voir cette mégafaune ressuscitée, l'augmentation des revenus du parc est désormais réinvestie dans l'amélioration des efforts de conservation.

Tout cela peut sembler relever de la science-fiction, mais les scientifiques sont déjà en train de ramener à la vie des animaux disparus. L'entreprise Colossal Laboratories a fait renaitre une version du loup géant et travaille actuellement à ramener le mammouth laineux. Grâce à ces projets, on pourra peut-être restaurer des fonctions écologiques perdues et améliorer les habitats naturels. Les progrès technologiques et scientifiques réalisés dans le cadre des efforts visant à faire revivre des espèces sauvages disparues peuvent également être appliqués à la préservation des espèces menacées : Colossal Laboratories a mis au point une toute nouvelle méthode de clonage dans le cadre de ses travaux sur le loup géant.

Si la réintroduction d'espèces emblématiques telles que le mammouth laineux est une idée commercialisable (comme en témoignent les centaines de millions de dollars levés par les entreprises qui travaillent sur ces projets), certaines personnes pensent qu'il ne s'agit pas d'une utilisation judicieuse de nos ressources, en particulier en matière de conservation de la nature. Se pose également la question du bien-être animal : outre les inquiétudes habituelles liées à la réalisation de tests sur les animaux, on peut se demander s'il est possible d'offrir un habitat authentique et une vie épanouissante aux espèces réintroduites (et si cela importe vraiment).

Ramener à la vie des espèces disparues pourrait changer la façon dont les humains perçoivent la nature et interagissent avec elle, pour le meilleur et pour le pire. La technologie nécessaire pour y parvenir existe déjà. Devrions-nous franchir cette étape historique?



Cas n° 2 | Une entreprise colossale : la désextinction

Matière à discussion

1. Quels critères éthiques seraient pertinents pour déterminer quelles espèces seraient de bonnes candidates à la désextinction?
2. Importe-t-il de connaitre les raisons pour lesquelles on essaie de ramener une espèce éteinte à la vie? Certaines raisons sont-elles meilleures que d'autres?
3. Y a-t-il une différence entre faire revivre une espèce éteinte et modifier les gènes d'une autre pour occuper la même niche écologique? Est-il important que l'animal réintroduit soit génétiquement aussi proche que possible de son ancêtre disparu?
4. Quelles sont nos obligations envers la nature? Est-ce que le fait de ramener à la vie des animaux disparus répond ou contrevient à l'une de ces obligations?

Lecture d'approfondissement

[Doit-on protéger la biodiversité? La réponse d'un explorateur | Animaux | Rad](#) Une vidéo de Marie-Eve Maheu, Mathieu Waddell et Sébastien Gaudet.

[Pleins feux sur... l'Halloween et la dé-extinction](#)

[Les principaux courants en éthique animale](#) n J.-P. Engélbert, L. Campos, C. Coquio et G. Chapouthier (dir.), La Question animale. Entre science, littérature et philosophie, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 79-92.

[Ressusciter des espèces: quels sont les intérêts et les risques?](#) Publié le 30 mai 2024 par Mehdi Miniggio



Cas n° 3 | L'éthique des médicaments amaigrissants

Ces dernières années, des médicaments tels que l’Ozempic (sémaglutide) sont devenus d’usage courant, non seulement pour le traitement du diabète, mais aussi pour la perte de poids. De nombreux influenceurs et célébrités parlent ouvertement de leur utilisation de ces médicaments, qui sont considérés comme une solution miracle pour perdre du poids rapidement. L’essor des médicaments amaigrissants a relancé les débats sur le poids corporel, les problèmes de santé liés à l’obésité et les normes de la beauté.

La perte de poids est un objectif qui peut avoir des aspects liés à l’esthétique et à la santé. Certaines personnes affirment qu’une utilisation généralisée de ces médicaments pourrait aider à prévenir des maladies telles que les maladies cardiaques ou le diabète. On dit aussi que si ces remèdes peuvent avoir des effets bénéfiques sur la santé, alors la raison pour laquelle des gens veulent se les faire prescrire importe peu. Mais on craint notamment que les médicaments amaigrissants renforcent des normes de beauté néfastes en suggérant que la minceur doit être privilégiée et recherchée à tout prix. Il existe de nombreuses raisons de ne pas prendre de médicaments amaigrissants, notamment leur coût, leurs effets secondaires ou simplement le fait de ne pas vouloir perdre de poids. Le mouvement de la positivité corporelle insiste sur le fait que la santé et l’estime de soi ne devraient pas être assimilées au poids et que la promotion des médicaments amaigrissants peut stigmatiser et isoler davantage celles et ceux qui ne perdent pas de poids.

Une autre préoccupation est que la prévalence des médicaments amaigrissants exacerbera la discrimination médicale envers les personnes en surpoids. Les fournisseurs de soins primaires déclarent souvent avoir moins de respect pour les patients obèses, les considérant comme « paresseux » et « manquant de volonté », et prétendent parfois que leur poids est la cause de problèmes de santé qui n’ont potentiellement aucun rapport avec celui-ci. L’augmentation de l’utilisation des médicaments amaigrissants pourrait-elle aggraver les mauvais traitements médicaux que subissent les personnes en surpoids?

Se pose également la question de l’allocation des ressources. La récente augmentation de la demande en médicaments amaigrissants dépasse les capacités de production, ce qui entraîne des pénuries. Ainsi, certaines personnes qui dépendent du sémaglutide pour la gestion de leur diabète ont dû se tourner vers des solutions de rechange. La couverture d’assurance varie également, de sorte que les gens plus aisés peuvent s’en procurer plus facilement. Devrait-on exiger des compagnies d’assurance qu’elles couvrent les médicaments amaigrissants ou qu’elles les subventionnent pour les patients pauvres? Toute personne qui souhaite obtenir ces médicaments devrait-elle y avoir accès? Ou peut-on juger de qui en a besoin, et si oui, comment? Comment les gouvernements et les systèmes de santé devraient-ils gérer l’offre limitée lorsque certaines personnes souhaitent avoir accès à ces médicaments pour des raisons de santé, tandis que d’autres les veulent pour des raisons d’esthétique?



Cas n° 3 | L'éthique des médicaments amaigrissants

Matière à discussion

1. La société devrait-elle encourager ou décourager l'utilisation de médicaments pour la perte de poids, et si oui, pour qui?
2. Selon le National Institutes of Health des États-Unis, plus de 40 % de la population américaine est obèse. Est-il possible de lutter contre la discrimination envers les personnes en surpoids tout en réduisant le taux d'obésité? Risquons-nous de médicaliser un problème social qui trouve son origine dans la stigmatisation et les inégalités?
3. Compte tenu de la stigmatisation sociale qui entoure l'obésité, est-il juste de critiquer ceux et celles qui souhaitent avoir accès à des médicaments amaigrissants pour des raisons esthétiques?
4. Les médecins devraient-ils prescrire des médicaments pour la perte de poids uniquement s'il y a présence d'une condition médicale clairement identifiée (par exemple, un IMC supérieur à un certain seuil ou la présence d'une maladie cardiaque liée au poids), indépendamment de l'existence ou non de critères esthétiques ?
5. Comment les gouvernements et les systèmes de santé devraient-ils gérer l'offre limitée de médicaments lorsque certaines personnes souhaitent accéder à ceux-ci pour des raisons de santé, tandis que d'autres les veulent pour des raisons esthétiques ?

Lecture d'approfondissement

[Ce que la science nous apprend sur la grossophobie](#) Dimanche 12 août 2018

[« SkinnyTok » et le retour du culte de la minceur](#) Publié le 31 août, Marissa Groguhé

[Ozempic et perte de poids : les risques derrière le mauvais usage de cet antidiabétique](#) Publié : 3 avril 2023 à 13 h 57 HAE; Jean-Daniel Lalau



Cas n° 4 | Devrait-on « corriger » les handicaps des enfants?

Dans quelle mesure les interventions médicales ou technologiques sont-elles appropriées pour « corriger » les handicaps des enfants? Alors que la surdité est généralement considérée comme un obstacle au fonctionnement normal de l'humain, elle est souvent considérée au sein de la communauté des personnes sourdes comme une dimension essentielle de la langue et des traditions que ces gens ont en commun. Les parents sourds sont parfois attristés par la possibilité d'avoir des enfants entendants, qui grandiraient et appartiendraient à une majorité culturelle et linguistique différente de la leur. S'ils ont des enfants sourds, les parents sourds peuvent communiquer avec eux en langue des signes et partager des expériences et des pratiques culturelles propres à la communauté des personnes sourdes.

Les parents entendants d'enfants sourds, en revanche, socialisent généralement leurs enfants dans le but de les assimiler à la majorité entendante. Cela correspond à l'objectif habituel des politiques publiques et des établissements d'enseignement. Il existe des implants cochléaires qui peuvent améliorer ou restaurer l'audition en contournant l'oreille interne et en stimulant directement le nerf auditif, mais cette pratique est controversée. Les implants cochléaires donnent les meilleurs résultats lorsqu'ils sont posés avant l'âge de deux ans. Puisqu'à cet âge-là, l'enfant n'est pas capable de prendre des décisions de manière indépendante, le choix de « corriger » sa surdité repose entièrement sur ses parents et les institutions sociales et médicales concernées. Bien que les implants cochléaires soient présentés comme un « remède miracle » contre la surdité, les résultats varient considérablement et certaines personnes ne parviennent jamais à acquérir les compétences linguistiques orales nécessaires pour s'intégrer pleinement dans la communauté des personnes entendantes. Même avec des implants, les enfants sourds risquent de devenir des parias sociaux lorsqu'ils sont élevés dans une société où l'audition est dominante.

Pour comprendre ce dilemme, on peut le voir comme un désaccord entre deux conceptions du handicap. D'une part, le handicap peut être considéré comme une simple différence physique, et avoir un « corps handicapé » signifie simplement avoir un corps minoritaire, de la même manière qu'être noir en Amérique du Nord signifie appartenir à une race minoritaire. Ce point de vue décrit les préjuges subis par les personnes en situation de handicap comme étant en grande partie le résultat d'attitudes et d'institutions préjudiciables construites par la société. Le point de vue dominant consiste toutefois à traiter la situation de handicap comme une maladie, c'est-à-dire comme un défaut physique qui doit être soigné ou corrigé dans la mesure du possible. Ce débat est compliqué par la grande diversité des différences physiques qui existent naturellement chez les humains : certaines sont corrigées sans controverse (comme la myopie, avec des lunettes), d'autres peuvent être améliorées grâce à une infrastructure physique (comme les rampes d'accès pour les personnes en fauteuil roulant), tandis que d'autres sont gérées par des interventions médicales (comme la douleur chronique, avec des analgésiques). Dans le cas de la surdité, une intervention précoce et l'assimilation dans la majorité entendante peuvent soit offrir à une personne davantage d'opportunités dans la vie, soit l'empêcher de s'intégrer et de s'exprimer véritablement au sein de la communauté des personnes sourdes.



Cas n° 4 | Devrait-on « corriger » les handicaps des enfants?

Matière à discussion

1. Le choix de ne pas « corriger » un handicap chez un enfant est-il plus ou moins défendable sur le plan moral si les parents eux-mêmes partagent ce handicap?
2. À mesure que la technologie médicale progressera, d'autres améliorations pourraient devenir possibles pour les générations à venir. En supposant que cela soit scientifiquement faisable, dans quelle mesure sommes-nous autorisés à modifier les humains du futur, et quelles limites devraient être imposées à la poursuite de ces avancées? Y a-t-il une différence de principe entre « corriger » le handicap d'une personne et améliorer ses capacités?
3. Est-il moralement répréhensible pour des parents de faire subir des procédures médicales à leurs jeunes enfants sans leur consentement, alors que certains adultes refusent raisonnablement de subir ces procédures?
4. Supposons que les implants cochléaires fonctionnent parfaitement, sans aucun cas d'échec dans l'acquisition du langage parlé ou dans l'intégration dans la communauté des personnes entendantes. Faudrait-il encourager les parents sourds à opter pour des implants cochléaires pour leur enfant sourd?
5. Est-il moralement acceptable de recourir à certaines pratiques telles que l'édition génétique dans le but d'éliminer certains « handicaps » de la population humaine? Cela compromettrait-il la diversité naturelle qui rend possible différents types de vie humaine?

Lecture d'approfondissement

[Les conceptions du handicap : du modèle médical au modèle social et réciproquement...](#) Par Jean-Pierre Marissal Pages 19 à 28; *Oser parler du handicap* Revue d'éthique et de théologie morale 2009/HS n°256 Éditions du Cerf

[Neuroéthique : l'humain n'est pas réductible à son cerveau](#) Publié le : 03/07/2018

[Témoignages : la rééducation auditive après l'implantation](#) Nov 19, 2024; Centre d'Information sur l'Implant Cochléaire



Cas n° 5 | Pas de frites pour vous!

Devrait-on empêcher les bénéficiaires de l'aide sociale d'utiliser leurs prestations pour acheter de l'alcool, du tabac, du cannabis, de la malbouffe ou des boissons sucrées?

Les gens qui sont en faveur d'une telle politique font valoir que ces bénéficiaires sont en situation de crise, ont souvent des problèmes de santé et de dépendance et ont du mal à subvenir à leurs besoins. Pourquoi leur permettre de gaspiller leur argent dans des choix qui ne feront qu'aggraver leur détresse et qui pourrait être consacré au logement et à une alimentation adéquate? De plus, les maladies chroniques telles que le diabète ainsi que les dépendances à l'alcool, aux drogues et au tabac exercent une pression croissante sur notre système de santé. Imposer des restrictions sur l'achat d'alcool, de tabac, de cannabis, de malbouffe et de boissons sucrées contribuerait certainement à lutter contre ce problème.

Il y a également une question d'équité. Beaucoup de gens travaillent fort pour joindre les deux bouts et n'aiment pas l'idée que leurs impôts soient utilisés par des personnes sans travail pour acheter des articles malsains ou futiles.

Par conséquent, dans divers pays, on a tenté de limiter l'utilisation des prestations d'aide sociale. Alors que de nombreux gouvernements se contentent de verser directement aux bénéficiaires des prestations qu'ils peuvent dépenser comme bon leur semble, d'autres fournissent des cartes de débit ou des bons d'achat qui ne peuvent être utilisés que pour acheter des biens jugés appropriés.

Le programme américain SNAP (anciennement connu sous le nom de Food Stamps) fournit aux bénéficiaires une carte similaire à une carte de débit pour acheter des produits alimentaires. Cette carte ne peut pas être utilisée pour acheter de l'alcool, du tabac ou du cannabis. Certains états américains ont récemment élargi cette liste pour y inclure les boissons gazeuses et les boissons énergisantes.

Il y a plusieurs années, l'Australie avait remplacé les paiements en espèces par un système de carte de débit où 80 % des prestations étaient versées dans un compte spécial d'où elles ne pouvaient pas être retirées en espèces ou utilisées pour l'alcool ou le jeu. Bien que le programme ait été abandonné, son objectif déclaré était « d'encourager un comportement socialement responsable ».

Les détracteurs affirment que de telles politiques stigmatisent les pauvres et les privent de leur dignité en leur retirant le droit de faire leurs propres choix. Est-ce le rôle du gouvernement de décider ce qui est dans l'intérêt des gens, en particulier lorsqu'il s'agit d'acheter des biens légaux? D'un point de vue plus pratique, les bénéficiaires de l'aide sociale vivent souvent dans des « déserts alimentaires » où les aliments sains sont indisponibles ou coûteux. Des études ont également montré que ces programmes sont difficiles à mettre en œuvre et ne sont pas particulièrement efficaces.



Cas n° 5 | Pas de frites pour vous!

Matière à discussion

1. Dans quelle mesure les bénéficiaires de l'aide sociale doivent-ils rendre des comptes pour les fonds qui leur sont versés? Ces personnes ont-elles moins droit à la vie privée parce que leurs prestations proviennent des contribuables?
2. Le gouvernement devrait-il participer directement à la décision de ce qui constitue un « comportement socialement responsable » — ce qu'on appelle souvent le paternalisme gouvernemental —, en particulier lorsque les activités sont légales?
3. Si l'objectif est de lutter contre les dépendances et les maladies chroniques, pourquoi cibler un sous-groupe plutôt que d'adopter une approche systémique qui pourrait prévoir des restrictions supplémentaires sur l'achat et la consommation de produits tels que le tabac ou l'alcool pour tout le monde?

Lecture d'approfondissement

[Comment pouvons-nous \(et pourquoi devrions-nous\) analyser l'éthique des politiques paternalistes en santé publique?](#) 27 février 2018 | Éthique en santé publique, Publications, Publications Éthique

[L'accès à la saine alimentation dans l'est de l'île de Montréal : entre alignements et discordances](#) Un article de la revue Lien social et Politiques; René Audet, Éliane Brisebois, Sylvain A. Lefèvre, Geneviève Mercille, Alessandra Gallani et Marjolaine Verville-Légaré

[Robert F. Kennedy Jr déclare la guerre aux sodas et explique pourquoi : une révolution pour la santé publique](#) Publié le 15 novembre 2024 à 4 h 00 HNE Mis à jour le 18 novembre 2024 à 16 h 05 HNE Mélanie Meloche-Holubowski



Cas n° 6 | Le prix de la beauté

En décembre 2019, une magnifique œuvre d'art a été installée sous le pont Granville à Vancouver, grâce à Westbank, une société d'immobilier et de développement. Selon les règlements municipaux de Vancouver, les promoteurs immobiliers doivent créer des œuvres d'art public là où ils construisent des bâtiments à forte densité, afin de redonner à la ville. Bien que le cout prévu était initialement de 1,2 million de dollars, le projet a finalement nécessité 4,8 millions de dollars en raison de sa complexité et des travaux d'ingénierie requis pour finalement créer un magnifique lustre en cristal, appelé « Spinning Chandelier », qui s'illumine et tourne pendant quatre minutes au cours de la journée.

De nombreuses personnes en situation d'itinérance viennent se réfugier sous ce pont. Certains pensent qu'il est insensé ou inutile de dépenser autant d'argent pour l'art alors que cette somme pourrait servir à construire davantage de logements ou qu'on aurait pu acheter une œuvre moins couteuse. Cette œuvre d'art était-elle vraiment destinée à être appréciée par toute la population, ou sert-elle juste à embellir les rues du nouveau complexe immobilier de luxe du promoteur?

D'un autre côté, l'art touche tous ceux et celles qui le côtoient, même les personnes qui n'ont pas les moyens de se l'offrir. Si toutes les rues étaient mornes, sans verdure ni souci de l'esthétique, cela aurait l'air très déprimant et aurait un effet sur le bien-être des gens. L'art public permet aux artistes moins connus de se faire connaître et à tous les membres de la société de profiter de l'art. Il peut également offrir des opportunités culturelles et éducatives : les installations artistiques et les murales autochtones partout au Canada montrent une facette importante de cultures méconnues. Une ville utilise l'art public pour déclarer ce qu'elle représente et ce qu'elle est; il est accessible à tous plutôt que d'être caché dans un manoir quelque part.

L'art public est souvent financé par les impôts, car il n'appartient à personne en particulier. Mais toutes les œuvres d'art ne font pas l'unanimité. Le lustre n'a pas été très bien accueilli quand il a été installé. Cette œuvre d'art a été choisie par un comité composé de personnes travaillant pour une entreprise privée, puisque c'est elle qui l'a financée, mais elle a ensuite été approuvée par le comité municipal chargé de l'art public. Le public aurait-il dû voter, proposer ses propres idées, ou est-il acceptable que l'œuvre d'art ait été choisie par un petit groupe de personnes? Le fait de soumettre les œuvres au vote risque de récompenser des artistes déjà populaires et d'empêcher l'art d'exprimer des messages personnels et évocateurs.

En fin de compte, l'art public est censé être accessible à toutes et à tous. Qui devrait avoir un mot à dire sur son apparence?



Cas n° 6 | Le prix de la beauté

Matière à discussion

1. Dépenser de l'argent dans l'art est-il futile? Si oui, dans quelles circonstances?
2. Le don de l'œuvre d'art justifie-t-il la dépense initiale?
3. Dans quelle mesure l'art public devrait-il être attrayant pour le grand public? À quel moment n'est-il plus désirable de plaire à tout le monde?
4. Est-ce que ce serait mieux si l'œuvre d'art avait été financée par un don anonyme ou par les contribuables?

Lecture d'approfondissement

[Du luxe pseudo-inclusif du Royalmount au luxe communal](#) Publié le 16 sept. 2024, Jonathan Durand Folco

[Art public : de nombreux projets de la Politique du 1 % sur pause](#) Patricia Tadros; Publié le 6 février à 4 h 00 HAE

[Montréal doit prioriser les arts et la culture](#) Jessica Bouchard; Publié le 6 octobre



Cas n° 7 | Droit de garde

Au Danemark, les nouveaux parents répondant à certains critères démographiques sont tenus de subir un test de compétence parentale et peuvent, dans de rares cas, perdre la garde de leur nouveau-né s'ils ne démontrent pas qu'ils ont les compétences de base nécessaires. Bien que ces évaluations aient été interdites en mai 2025, après avoir été largement critiquées pour leur caractère raciste et leur insensibilité culturelle, une jeune mère groenlandaise a récemment été séparée de son nouveau-né après avoir échoué à son test de compétence.

Certaines personnes ont plaidé en faveur des licences parentales. Le philosophe Hugh LaFollette soutient qu'être parent, tout comme conduire une automobile ou pratiquer la médecine, est une activité à haut risque et devrait être traitée en conséquence. À l'heure actuelle, même si recevoir une mauvaise éducation peut entraîner des dommages durables, la société n'exige des futurs parents aucune preuve de compétence. L'argument du philosophe est simple : notre société réglemente déjà des activités qui pourraient être dangereuses alors que ces dernières comportent beaucoup moins de risques que l'éducation d'un enfant. On exige effectivement des permis ou des licences pour certaines activités. C'est le cas pour la conduite automobile, car un certain niveau de compétence est nécessaire à l'utilisation sécuritaire d'un véhicule. Dans certaines professions telles que la médecine, le droit, la pharmacie et la psychiatrie, les praticiens et praticiennes doivent respecter les normes régissant la délivrance des licences afin de démontrer qu'ils peuvent exercer en toute sécurité les responsabilités qui leur sont confiées par le biais de la réglementation. M. LaFollette ajoute que lorsque des tests modérément fiables seront disponibles, la société devra régir la délivrance des licences pour que l'incompétence de certaines personnes ne mette pas en danger des gens innocents. Si le bien-être des enfants est primordial, pourquoi ne pas s'assurer que les parents sont qualifiés? Quelles seraient les qualifications nécessaires, et quelles personnes seraient les mieux placées pour établir ces dernières? Comment tenir compte des questions culturelles afin d'éviter que ces qualifications soient biaisées?

De plus, l'idée de délivrer des licences aux parents soulève de sérieuses questions éthiques. Cette pratique risque d'imposer un fardeau injuste aux familles pauvres ou marginalisées ou aux personnes appartenant à certains groupes raciaux, et mènerait à reproduire les erreurs des mouvements eugénistes et colonialistes du passé. Certaines voix suggèrent une option moins coercitive, soit de faire suivre aux nouveaux parents des cours obligatoires sur le rôle parental, un peu comme on le fait pour la conduite. Ainsi, on doterait les familles des compétences de base sans mettre en péril leurs droits de garde. De tels cours permettraient aux futurs parents d'avoir les connaissances et les compétences de base nécessaires pour protéger et favoriser le bien-être de leur enfant. Les partisans de cette mesure affirment que cela donnerait à chaque enfant un départ plus équitable, tandis que les détracteurs soutiennent que cela imposerait une surveillance gouvernementale indésirable dans la vie privée des familles.

Il est possible qu'il ne puisse pas y avoir de choix neutre quant au contenu d'une évaluation menant à la délivrance d'une licence parentale puisqu'elle devrait s'appuyer sur des critères universels, sans quoi on risquerait de ne pas tenir compte des variations culturelles, religieuses ou ethniques dans les normes parentales. L'idée que le gouvernement puisse prendre l'enfant de parents issus d'un milieu culturel différent de celui de la majorité du pays rappelle l'histoire particulièrement sombre des pensionnats autochtones du Canada, où de nombreux enfants ont été séparés de leurs parents dans le cadre de programmes de rééducation qui ont mené à des abus et à de la négligence systémiques. Les enfants recherchent généralement l'attention et l'affection d'un parent, pas nécessairement du meilleur parent ou du parent idéal, mais bien de *leur* parent. Mais que se passe-t-il lorsqu'un parent a besoin de conseils élémentaires pour assurer la sécurité et la santé de son enfant? Il n'existe actuellement aucune formation obligatoire ni aucun test portant sur ce type de connaissances.



Matière à discussion

1. Comment trouver un équilibre entre les droits des parents et la responsabilité de la société de protéger la prochaine génération?
2. Vaut-il mieux que les enfants soient élevés par des parents imparfaits ou dans une société où le gouvernement est hautement interventionniste?
3. Comment des cours sur le rôle parental pourraient-ils protéger tous les enfants tout en respectant la diversité religieuse, culturelle ou ethnique?
4. Le gouvernement a-t-il le droit ou le devoir de s'immiscer lorsqu'il s'agit de décider qui peut être parent ou comment élever les enfants?
5. Les licences parentales sont-elles justifiables ou devraient-elles être totalement proscribes?

Lecture d'approfondissement

[Pensionnats pour Autochtones : qu'en était-il au Québec?](#) Gabrielle Paul Publié le 11 juin 2021 à 7 h 16 HAE

[De la puissance paternelle à l'autorité parentale : Une institution en voie de trouver sa vraie finalité](#) Edith Deleury, Michèle Rivet et Jean-Marc Neault, Volume 15, numéro 4, 1974, p. 779–870

[Enfants inuit placés de force : rassemblement en soutien aux Groenlandais au Danemark](#) Agence France-Presse, Publié le 18 septembre à 14 h 00 HNE



Cas n° 8 | Les peines à perpétuité sont-elles justes?

Au Canada, une peine à perpétuité ne signifie pas toujours la prison à vie. La plupart des personnes qui purgent une peine à perpétuité sont admissibles à une libération conditionnelle après un certain nombre d'années, bien qu'elles demeureront sous surveillance à vie. La perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle n'existe pas dans le droit canadien, mais elle est courante aux États-Unis, où des dizaines de milliers de personnes sont incarcérées sans possibilité de libération. On trouve des arguments en faveur des deux approches. D'une part, certains pays européens, comme la Norvège, limitent les peines maximales à 21 ans (avec possibilité de prolongation), misant sur la réhabilitation plutôt que sur l'exclusion définitive. D'autre part, les peines à perpétuité sont considérées comme un moyen de renforcer la confiance du public envers le système judiciaire, car elles permettent de réduire les risques pour la population après un crime grave. C'est aspect est important pour le maintien de la légitimité et de l'autorité morale de la loi.

Ces différences soulèvent toutefois des questions éthiques difficiles. Parmi les partisans de la peine d'emprisonnement à perpétuité figure le Parti conservateur du Canada, qui a promis de la mettre en œuvre s'il est élu. Les membres du parti affirment que les peines d'emprisonnement à perpétuité protègent la société contre de nouveaux préjudices, rendent justice aux victimes et préviennent des crimes. Ils citent des cas de massacres ou de tueurs en série, comme Paul Bernardo au Canada ou Anders Breivik en Norvège, et font valoir que certains crimes sont si graves qu'aucune libération ne devrait être possible. Certains soutiennent en outre que les peines d'emprisonnement à perpétuité reflètent une réponse moralement proportionnée à des crimes particulièrement graves et garantissent la justice en veillant à ce que la peine soit à la mesure de la gravité morale de l'infraction.

Les détracteurs des peines à perpétuité rétorquent que la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle équivaut à une peine de mort au ralenti, qui prive les condamnés de tout espoir en leur refusant toute réhabilitation possible (lorsque celle-ci serait envisageable). Si les Canadiens et les Canadiennes s'opposent à la peine de mort, comment peuvent-ils soutenir la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle? La sévérité de cette peine reflète une vision particulièrement pessimiste des contrevenants et une conception punitive de la justice. Les détracteurs soulignent qu'aux États-Unis, même des personnes mineures ont été condamnées à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, ce qui a donné lieu à des recours devant la Cour suprême.

La prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle doit-elle être considérée comme une punition cruelle et inhabituelle? Existe-t-il des crimes si graves qu'ils justifient une exclusion définitive de la société, ou chaque personne devrait-elle avoir au moins la possibilité d'être libérée si elle démontre qu'elle a changé? Certains font valoir que des peines longues mais limitées, par exemple 20 ou 30 ans, permettent d'atteindre un équilibre entre la dissuasion et la possibilité de réhabilitation, tandis que d'autres estiment que certains crimes sont si graves que la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle est la seule réponse proportionnée. Après une longue peine, la réinsertion dans la société peut s'avérer plus difficile (ce qui peut être un argument pour ou contre l'emprisonnement sans libération possible). Quel poids doit-on donner à la justice pour les victimes, à la sécurité de la société, et à la dignité et aux droits des contrevenants? Devrait-on tenir compte de l'âge de l'accusé lorsqu'il est décidé d'imposer une peine d'emprisonnement à perpétuité?



Cas n° 8 | Les peines à perpétuité sont-elles justes?

Matière à discussion

1. Pour les sociétés qui rejettent la peine de mort, les peines d'emprisonnement à perpétuité constituent-elles une option plus humaine et moralement préférable qui offre néanmoins une mesure punitive forte?
2. Selon le directeur parlementaire du budget (2018), le coût annuel de la détention d'un détenu sous garde fédérale s'élève à environ 114 587^[FD1] \$, soit 314 \$ par jour. Combien devrait-on dépenser pour l'incarcération, la réhabilitation ou la réinsertion sociale?
3. Certains facteurs sociaux pertinents (l'âge, le statut socioéconomique, l'éducation, la santé mentale, etc.) devraient-ils être pris en compte dans la détermination de la peine?
4. Les peuples autochtones sont largement surreprésentés dans le système de justice pénale canadien. Cette surreprésentation est une crise reconnue, liée à la discrimination systémique, aux traumatismes historiques, à la pauvreté et à d'autres facteurs sociaux. Est-il possible d'établir des peines équitables sans perpétuer le colonialisme ou d'autres formes de discrimination?

Lecture d'approfondissement

[La surreprésentation carcérale des Autochtones perdure](#); Clara Descurninges, Publié le 25 juil. 2023

[La justice réparatrice : le pari de l'empathie](#), Mathieu Lavigne; Un article de la revue Relations; Diffusion numérique : 27 février 2019

[Une première activité consacrée à la réinsertion sociale à Jonquière](#); Vicky Boutin; Publié le 15 octobre à 8 h 55 HAE

[Une « peine à vie » : pas nécessairement pour « toute la vie »](#) 22 décembre 2021



Cas n° 9 | À débattre : Comment décider si une question demeure ouverte?

Lorsque nous discutons entre nous, que ce soit en classe, à table ou même lors de la préparation de la Coupe éthique (!), certaines questions sont considérées comme ouvertes, tandis que d'autres sont considérées comme réglées. Les questions ouvertes sont celles que nous considérons comme encore « sujettes à débat », alors que les questions réglées sont celles que nous considérons comme entièrement résolues, parce que nous estimons avoir trouvé la bonne réponse.

On nous invite souvent dans les discussions à faire preuve d'« ouverture d'esprit » et de « curiosité ». Suivre ce conseil peut nous aider à améliorer nos connaissances et à devenir de meilleurs amis, de meilleurs pairs et même de meilleures citoyennes ou de meilleurs citoyens. Mais jusqu'où doit aller notre ouverture d'esprit? Après tout, il y a des questions que la majorité d'entre nous considère comme réglées : par exemple, à moins d'être dans un cours de métaphysique, nous considérons probablement comme réglée la question de savoir si les objets qui nous entourent existent réellement. Alors que nous pouvons généralement considérer que la question de l'abaissement de l'âge électoral est ouverte, la question de savoir si le racisme est moralement acceptable peut être considérée comme réglée (en d'autres termes, le racisme est moralement inacceptable).

Pourtant, il suffit de réfléchir à l'actualité pour conclure que ce qu'il est permis de considérer comme une question ouverte demeure en soi une question ouverte. Certaines personnes disent que pour déterminer ce qui constitue une question ouverte, nous devons nous référer à ce qui constitue une question ouverte pour la société. Mais est-ce vraiment la bonne façon de procéder? D'autres pourraient dire : « Non! Nous devrions considérer comme réglées les questions qui le sont réellement, que notre société le reconnaise ou non. Par exemple, les droits des droits de la personne constituent une question réglée : la question de savoir si les êtres humains devraient avoir certains droits inaliénables n'est pas sujette à débat, que cela fasse ou non l'objet d'un débat dans les médias grand public, car c'est un fait : les êtres humains ont réellement certains droits inaliénables. » Mais, dans de nombreux cas plus ambigus, en général, on pourrait penser : « Si d'autres ne considèrent pas cette question comme réglée, comment savoir réellement si elle l'est ou non? Comment savoir si j'ai raison sur ce point? »

Enfin, on pourrait faire valoir que même si cela peut prendre du temps, on devrait en fait faire preuve d'ouverture d'esprit par rapport à tout. Le problème, dira-t-on, ne réside pas dans l'ouverture d'esprit en soi, mais dans le fait que certaines personnes masquent leur propre intolérance ou leur fermeture d'esprit sous le couvert de l'ouverture d'esprit, puisque l'ouverture d'esprit sur certaines questions signale en réalité une certaine prise de position. À moins que nous ne soyons vraiment prêts à tout remettre en question; les questions que nous considérons comme réglées en disent long sur nos valeurs par rapport aux idées ou aux gens, et on peut légitimement nous tenir responsables de ces opinions. Ou peut-être sommes-nous responsables de nos opinions en tout temps, quelle que soit notre volonté de remise en question?



Cas n° 9 | À débattre : Comment décider si une question demeure ouverte?

Matière à discussion

1. Comment décider quelles questions considérer comme ouvertes ou réglées? Quels facteurs pourraient entrer en ligne de compte dans cette réflexion? Par exemple :
 - a. Les faits relatifs aux circonstances dans lesquelles la discussion a lieu sont-ils pertinents? Si oui, lesquels? Comment?
 - b. Les faits concernant les personnes qui participent à la discussion et les liens entre elles sont-ils pertinents? Si oui, lesquels? Comment?
2. Jusqu'où devrait aller l'ouverture d'esprit? Devrait-on, par exemple, faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard de la vertu même de l'ouverture d'esprit?

Lecture d'approfondissement

[S1 EP6 - À la recherche d'un dialogue](#) 14 mai 2021; Avec Simon Coutu (animation), Steeve Charland, Mel Goyer, Dave Leduc et Maxime Ouimet (invités), et Daniel Martineau (réalisation)

[Seuls les discours de haine extrêmes pourraient passer devant un tribunal](#) Stephanie Taylor Publié le 6 mars 2024

[Le relativisme culturel](#) Par Gérard Barthoux; Pages 19 à 52

[Le complotisme: comment l'esprit subvertit la réalité](#) Par Jean-François Lopez, 10 janvier 2021



Cas n° 10 | La liberté d'expression dans les journaux scolaires

La Charte canadienne garantit à toutes les citoyennes et tous les citoyens « la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ». Cependant, ce droit n'est pas illimité. Il peut être restreint dans certains cas afin de protéger les droits d'autrui ou dans l'intérêt d'objectifs sociaux importants. Dans les écoles secondaires, l'atteinte d'un équilibre incombe au personnel enseignant et à l'administration. Les journaux scolaires, qui sont financés et distribués par les écoles, sont souvent soumis à des restrictions qui ne s'appliquent pas aux autres formes de médias. Leur contenu doit généralement être approuvé par un membre du personnel enseignant ou par la directrice ou le directeur avant d'être publié. Que se passe-t-il lorsque l'administration scolaire et les élèves journalistes ont des opinions divergentes sur ce qu'il est approprié de publier?

On pourrait penser que toute forme de censure nuit à l'éducation civique des élèves et les prépare mal à la citoyenneté démocratique. Cependant, on pourrait dire au contraire que la supervision des journaux scolaires fait partie intégrante de ces enseignements. Dans d'autres contextes, les écoles règlementent la liberté d'expression des élèves de diverses manières. Par exemple, les élèves ne sont pas autorisés à intimider leurs camarades ou à insulter le personnel enseignant en classe. C'est d'abord parce que les responsables de l'école doivent maintenir un environnement d'apprentissage respectueux. C'est aussi parce que les écoles ont pour mission d'apprendre aux élèves à vivre et à travailler ensemble comme ils devront le faire dans leur vie adulte. On pourrait soutenir que cette responsabilité de régir les comportements s'étend naturellement aux journaux scolaires. Il ne semble pas y avoir de différence significative, par exemple, entre insulter quelqu'un en classe et le faire dans un journal scolaire.

La British Columbia Civil Liberties Association (soit l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique), fervente défenseure de la liberté d'expression, défend néanmoins le droit des administrations de décider du contenu des journaux scolaires. En effet, les adultes doivent « éduquer les enfants et leur inculquer les valeurs fondamentales de la société dans laquelle ils vont grandir » et les administrations scolaires doivent donc « être vigilantes quant aux valeurs auxquelles les enfants pourraient être amenés à adhérer ».

Des exemples récents mettent cette question en évidence. En 2017, le Harbinger, le journal de l'école Shawnee Mission East High School, au Kansas, a publié des articles détaillés sur les expériences des élèves en matière de drogue et de sexualité. Les parents ont dit que cela glorifiait les comportements à risque et pouvait nuire à la réputation des enfants. L'administration est intervenue, invoquant la sécurité des élèves.

En 2022, l'administration de l'école secondaire Eric Hamber, à Vancouver, a exigé que soit modifié un article du journal de l'école qui décrivait QAnon comme une théorie du complot, de peur que cela ne dérange certains parents. Le directeur a également supprimé un article critiquant la gestion de la pandémie par l'administration scolaire. La rédaction du journal estimait que ses droits fondamentaux avaient été violés et a lancé une pétition pour créer une nouvelle loi au Canada. La loi accorderait aux journaux étudiants les mêmes protections en matière de liberté d'expression qu'aux autres médias.

Lorsqu'il s'agit de déterminer les limites de la liberté d'expression des élèves, un problème particulier peut se poser dans les écoles confessionnelles, qui sont nombreuses au Canada. Ces écoles interdisent souvent la publication, dans leur journal scolaire, d'articles critiquant les principes de la religion de l'école ou de l'église qui y est associée. En 2022, l'administration de l'école Regis Jesuit High School, une école catholique du Colorado, a licencié les rédactrices en chef du magazine étudiant de l'école, Elevate, et ont retiré un numéro où figurait un éditorial en faveur du droit à l'avortement, affirmant que son contenu était en contradiction avec les valeurs de l'école.



Cas n° 10 | La liberté d'expression dans les journaux scolaires

Matière à discussion

1. Le Canada devrait-il adopter une loi qui accorderait aux journaux scolaires la même protection qu'aux autres médias?
2. Si les administrations sont autorisées à décider ce qui peut être publié dans les journaux scolaires, comment devraient-elles déterminer les limites de ce qui est acceptable?
3. Le directeur de l'école Eric Hamber est-il allé trop loin en empêchant les élèves de décrire QAnon comme une théorie du complot? Et si l'article sur QAnon avait plutôt été favorable à ce mouvement, ou s'il avait défendu des opinions extrêmes telles que celles d'Andrew Tate?
4. Les élèves devraient-ils être autorisés à utiliser le journal de leur établissement pour critiquer le personnel enseignant et l'administration scolaire, et si oui, ces critiques devraient-elles être soumises à des restrictions?
5. Les élèves des écoles religieuses devraient-ils avoir le droit d'utiliser le journal scolaire pour remettre en question les principes fondamentaux de la foi qui guide l'école ou les actions de l'église associée?

Lecture d'approfondissement

[La liberté d'expression des enseignants en classe : quatre principes directeurs et leurs fondements juridiques](#)

[Des écoles religieuses dans un Québec laïque](#)

[Désinformation, journalisme et démocratie : les messages à retenir](#)

[Théories du complot: les jeunes sont critiques... jusqu'à un certain point](#)